

**CYCLING  
CYCLISME  
CANADA**



## **POLITIQUE DE SÉLECTION DE L'ENDURANCE SUR PISTE 2025**

ÉBAUCHE publiée le 16 décembre 2024

FINALE publiée le 8 janvier 2025

MISE À JOUR en fonction des changements de calendrier le 14 janvier 2025

MISE À JOUR en fonction des changements apportés à la programmation le 29 avril 2025

[Changements les plus récents dans le texte bleu](#)

*Toute la programmation est sujette à changement.*

*Révisé par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada et le Comité de haute performance de Cyclisme Canada*



---

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

Ce document énonce les critères à utiliser pour la sélection de l'équipe canadienne pour les projets internationaux d'endurance sur piste.

Les critères sont organisés par section comme suit :

- Section A – CALENDRIER DU PROGRAMME
- Section B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Section C – ÉVÉNEMENTS CONSIDÉRÉS POUR LA SÉLECTION
- Section D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES
- Annexe – NORMES D'ENDURANCE EN PISTE

Les objectifs et le calendrier du programme sont énoncés à la section A.

Les athlètes doivent répondre à tous les critères d'admissibilité des sections B et C pour être pris en considération pour la sélection.

Les décisions de sélection sont fondées sur les critères particuliers de la section C.

À moins d'indication expresse dans les critères de sélection spécifiques, les sélections sont assujetties aux critères généraux de sélection publiés sur le site Web de Cyclisme Canada.

En cas de différences entre les versions anglaise et française de ces critères, la version anglaise prévaudra.

---

## SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME PISTE 2025

---

Dates des projets	Projet	Emplacement
24 février-17 mars	<a href="#">Coupe des Nations UCI I</a> <ul style="list-style-type: none"><li>• Camp de performance obligatoire du 24 février au 8 mars (Milton ON)</li><li>• Départ le 9 mars</li><li>• Compétition du 14 au 16 mars</li></ul>	Konya TUR
18 mars-7 avril	<a href="#">Championnats panaméricains</a> <ul style="list-style-type: none"><li>• Camp de performance obligatoire de Milton du 18 au 26 mars</li><li>• Départ le 27 mars</li><li>• Compétition du 1er au 6 avril</li></ul>	Asuncion PAR
29 septembre-27 octobre	<a href="#">Championnats du monde sur piste UCI</a> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Camp de performance optionnel du 29 septembre au 5 octobre (Milton, ON)</a></li><li>• Camp de performance obligatoire <a href="#">du 6 au 15 octobre</a> (Milton, ON)</li><li>• Départ le 16 octobre</li><li>• Compétition du 22 au 26 octobre</li></ul>	Santiago CHI

*Toutes les dates sont sujettes à changement.*



---

## SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

---

Pour être admissible à la sélection au sein de l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens sur piste ou avoir une exemption valide (voir la politique de participation aux championnats nationaux sur le site Web du CC)
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où se déroule l'événement.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes du CC et de l'UCI pour l'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'entente de l'équipe nationale CC.
- Avoir satisfait à toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et du CCES.
- Avoir signé le formulaire de consentement en acceptant d'être lié par le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir la permission parentale pour participer à des programmes d'entraînement et à des compétitions.

D'autres critères d'admissibilité peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

---

## SECTION C – ÉVÉNEMENTS PRIS EN CONSIDÉRATION POUR LA SÉLECTION

---

Les sélections ne tiendront compte que des résultats des événements cités dans la présente politique, à moins que d'autres résultats ne soient requis pour exercer le pouvoir discrétionnaire du comité d'entraîneurs.

Tous les résultats doivent être parmi la première moitié des participants, sauf indication contraire. Le nombre de participants est calculé en fonction des résultats officiels sur le site Web de l'UCI, y compris les athlètes répertoriés comme DNS, DNF et DSQ.

**SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES**

<b>Projet</b>	
<b>Coupe des nations sur piste I</b>	
Dates du camp de performance :	Du 24 février au 8 mars
Date de départ :	9 mars
Dates de la compétition :	Du 14 au 16 mars
Lieu :	Konya TOUR
Taille de l'équipe :	4 femmes et jusqu'à 1 remplaçante 4 hommes plus jusqu'à 1 remplaçant
	1 remplaçant non voyageant peut être nommé pour chaque équipe. S'il est nommé, cet athlète participera au camp de performance, mais ne se rendra pas à la compétition à moins qu'une situation ne se présente où il est tenu de le faire.  <i>Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.</i>
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none"><li>• 13 janvier – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de poursuite par équipes au CdS et au DSHP, ou leurs délégués</li><li>• 15 janvier – Les athlètes de poursuite par équipes sont informés; Début de la période d'appel*</li><li>• 23 janvier – Fin de la période d'appel; La sélection de la poursuite par équipes est finale; Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de sélection pour les courses de peloton au CdS et au DSHP, ou leurs délégués</li><li>• 25 janvier – Les athlètes des courses de peloton sont informés; Début de la période d'appel*</li><li>• 2 février – Date limite d'appel; Sélection finale</li></ul> <p>* Toute personne non nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Comité d'entraîneurs d'endurance sur piste de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC)</li></ul> Recommandation de sélection examinée par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Chef du sport, ou son délégué</li><li>• Directeur des services de haute performance, ou son délégué</li></ul>
Admissibilité	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également répondre aux exigences suivantes pour être sélectionnés pour ce projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans le 31 décembre 2025.</li><li>• Tout athlète sélectionné comme partant ou remplaçant doit participer au camp de performance complet avant chaque événement (voir les dates du camp ci-dessus et l'annexe).</li><li>• Les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite B en poursuite individuelle ou kilo entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.<ul style="list-style-type: none"><li>○ À la discrétion du comité des entraîneurs, les athlètes ayant des antécédents de performances internationales compétitives peuvent</li></ul></li></ul>



	<p>être sélectionnés sans avoir atteint le standard de temps dans la période prescrite, à condition qu'ils atteignent le standard de temps pendant le camp de performance.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Selon la règle 3.4.004 de l'UCI, pour être pris en considération pour les épreuves de peloton (l'omnium, le scratch, la course aux points et l'élimination), les athlètes doivent avoir 500 points de classement Endurance de l'UCI. Les athlètes terminant parmi les 4 premiers aux plus récents Championnats du monde juniors dans l'omnium, le scratch, la course aux points et l'élimination seront également admissibles aux épreuves respectives. Pour être considérés pour Madison, les athlètes doivent avoir 250 points de classement Madison de l'UCI. Les athlètes doivent obtenir les points six semaines avant la première Coupe des Nations ou dans la dernière mise à jour du classement UCI à la date d'inscription.</li></ul>
<p>Critères de sélection :</p>	<p>Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier les critères de sélection de ces épreuves en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Championnats du monde élites sur piste 2025.</p> <p><b>Poursuite par équipes</b></p> <p>Le comité d'entraîneurs recommandera, sur la base de son avis d'expert, une composition de poursuite par équipes de 4 partants et 1 remplaçant qui a le potentiel d'atteindre la meilleure performance dans la compétition ciblée. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évaluera chaque athlète en fonction des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compatibilité à des positions spécifiques dans la poursuite par équipes.</li><li>• Capacité à mettre en œuvre la stratégie d'équipe à la vitesse ciblé dans la poursuite par équipes.</li><li>• Habilité tactique et technique dans la poursuite par équipes.</li><li>• Performances historiques et/ou résultats dans les compétitions internationales et/ou nationales, et lors des séances d'entraînement de Cyclisme Canada.</li></ul> <p>Il est entendu que la composition de l'équipe doit refléter une combinaison unique d'athlètes qui remplissent des positions spécifiques et une répartition de la charge de travail qui se combine pour atteindre la meilleure performance de l'équipe. Dans certains cas, un athlète individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et ses capacités ne correspondent pas efficacement à la composition recommandée de l'équipe.</p> <p>Dans le cas d'un appel de sélection en poursuite par équipes, tous les athlètes recommandés à l'équipe doivent être nommés comme parties concernées dans l'appel, car tout changement à la composition de l'équipe peut nécessiter un changement aux positions d'autres athlètes ou à la répartition de la charge de travail pour l'événement.</p> <p>Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou à la compétition doivent être atteints entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection applicable. Toute séance d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour éclairer les recommandations de sélection faites par le comité d'entraîneurs.</p>



Cyclisme Canada se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de répartition de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de la poursuite par équipes et de capitaliser sur les caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure demander à un remplaçant de faire partie de l'équipe à l'entraînement ou à la compétition en fonction de l'évaluation de l'équipe et de la performance individuelle des athlètes par l'entraîneur en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Cela peut également inclure la sélection de nouveaux athlètes qui ont démontré, à l'entraînement ou en compétition, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe en fonction de l'opinion expert du comité d'entraîneurs.

Conformément à l'article 1 de la Politique générale de sélection, la composition de départ de chaque manche de compétition doit être déterminée sur place par l'entraîneur de l'événement.

### **Courses de groupe**

Pour être pris en considération pour la sélection, les résultats doivent être obtenus entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection applicable. Les résultats doivent se situer dans la première moitié des participants à l'événement.

#### **Madison :**

Deux partants et un remplaçant de Madison seront sélectionnés parmi les athlètes nommés à la poursuite par équipes\* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes classés parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite de Madison.
2. Les athlètes classés parmi les 8 premiers à une Coupe des nations de Madison.
3. Les athlètes classés parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite de Madison.
4. Les athlètes classés parmi les 12 premiers à une Coupe des nations de Madison.
5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :
  - Leurs habiletés techniques.
  - Leurs habiletés tactiques.
  - Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou nationales.
  - Leur compatibilité avec des coéquipiers.

*Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.*

#### **L'omnium, le scratch, la course aux points et l'élimination (s'ils font partie du programme de compétition) :**

Un partant et un remplaçant par épreuve seront sélectionnés parmi les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipes\* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes classés parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite dans la discipline spécifique.
2. Les athlètes classés parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations dans la discipline spécifique.



	<p>3. Les athlètes classés parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite dans la discipline spécifique.</p> <p>4. Les athlètes classés parmi les 12 premiers à une Coupe des nations UCI dans la discipline spécifique.</p> <p>5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Leurs habiletés techniques.</li><li>• Leurs habiletés tactiques.</li><li>• Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou nationales.</li></ul> <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.</i></p> <p>* S'il n'y a pas d'athlètes dans la sélection de poursuite par équipes qui ont les points requis, Cyclisme Canada se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs athlètes admissibles à la sélection afin d'assurer une représentation dans toutes les épreuves.</p>
Coûts :	<p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de camp de performance de 800 \$ (estimé)*</li><li>• Frais de déplacement à destination et en provenance de Milton</li><li>• Repas pendant le camp de performance</li><li>• Frais de projet de 800 \$ (estimé)*</li><li>• Cyclisme Canada réservera et paiera les vols aller-retour de Milton à Konya</li></ul> <p>* Les frais de projet sont basés sur la Politique des frais des athlètes de l'équipe nationale de Cyclisme Canada et sont sujets à changement si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p> <p>Les athlètes du bassin de performance Podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.</p>

<b>Projet</b>	
<b>Championnats panaméricains sur piste élite</b>	
Dates du camp de performance :	Du 18 au 26 mars
Date de départ :	27 mars
Dates de la compétition :	1 au 6 avril
Lieu :	Asuncion PAR
Taille minimale de l'équipe :	4 femmes et jusqu'à 1 remplaçante 4 hommes plus jusqu'à 1 remplaçant
	<p>1 remplaçant non voyageant peut être nommé pour chaque équipe. S'il est nommé, cet athlète participera au camp de performance, mais ne se rendra pas à la compétition à moins qu'il ne soit tenu de le faire.</p> <p><i>Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.</i></p>
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none"><li>• 13 janvier – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de poursuite par équipes au CdS et au DSHP, ou leurs délégués</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• 15 janvier – Les athlètes de poursuite par équipes sont informés; Début de la période d'appel*</li><li>• 23 janvier – Fin de la période d'appel; La sélection de la poursuite par équipes est finale; Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations de sélection des courses de peloton au CdS et au DSHP, ou leurs délégués</li><li>• 25 janvier – Les athlètes des courses de peloton sont informés; Début de la période d'appel*</li><li>• 2 février – Date limite d'appel; Sélection finale</li></ul> <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Comité d'entraîneurs d'endurance sur piste de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC)</li></ul> Recommandation de sélection examinée par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Chef du sport, ou son délégué</li><li>• Directeur des services de haute performance, ou son délégué</li></ul>
Admissibilité :	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également répondre aux exigences suivantes pour être sélectionnés pour ce projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans le 31 décembre 2025.</li><li>• Tout athlète sélectionné comme partant ou remplaçant doit participer au camp de performance complet avant chaque événement (voir les dates du camp ci-dessus et l'annexe).</li><li>• Les athlètes doivent au moins atteindre le standard de temps Élite B en poursuite individuelle ou kilo entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection.<ul style="list-style-type: none"><li>○ À la discrétion du comité des entraîneurs, les athlètes ayant des antécédents de performances internationales compétitives peuvent être sélectionnés sans avoir atteint le standard de temps dans la période prescrite, à condition qu'ils atteignent le standard de temps pendant le camp de performance.</li></ul></li></ul>
Critères de sélection :	Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier les critères de sélection de ces épreuves en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Championnats du monde élites sur piste 2025.  <b>Poursuite par équipes</b>  Le comité d'entraîneurs recommandera, sur la base de son avis d'expert, une composition de poursuite par équipes de 4 partants et 1 remplaçant qui a le potentiel d'atteindre la meilleure performance dans la compétition ciblée. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évaluera chaque athlète en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Compatibilité à des positions spécifiques dans la poursuite par équipes.</li><li>• Capacité à mettre en œuvre la stratégie d'équipe à la vitesse ciblée dans la poursuite par équipes.</li><li>• Habilité tactique et technique dans la poursuite par équipes.</li></ul>



- Performances historiques et/ou résultats dans les compétitions internationales et/ou nationales, et lors des séances d'entraînement de Cyclisme Canada.

Il est entendu que la composition de l'équipe doit refléter une combinaison unique d'athlètes qui remplissent des positions spécifiques et une répartition de la charge de travail qui se combine pour atteindre la meilleure performance de l'équipe. Dans certains cas, un athlète individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et ses capacités ne correspondent pas efficacement à la composition recommandée de l'équipe.

Dans le cas d'un appel de sélection en poursuite par équipes, tous les athlètes recommandés à l'équipe doivent être nommés comme parties concernées dans l'appel, car tout changement à la composition de l'équipe peut nécessiter un changement aux positions d'autres athlètes ou à la répartition de la charge de travail pour l'événement.

Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou à la compétition doivent être atteints entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection applicable. Toute séance d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour éclairer les recommandations de sélection faites par le comité d'entraîneurs.

Cyclisme Canada se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de répartition de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de la poursuite par équipes et de capitaliser sur les caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure demander à un remplaçant de faire partie de l'équipe à l'entraînement ou à la compétition en fonction de l'évaluation de l'équipe et de la performance individuelle des athlètes par l'entraîneur en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Cela peut également inclure la sélection de nouveaux athlètes qui ont démontré, à l'entraînement ou en compétition, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe en fonction de l'opinion expert du comité d'entraîneurs.

Conformément à l'article 1 de la Politique générale de sélection, la composition de départ de chaque manche de compétition doit être déterminée sur place par l'entraîneur de l'événement.

### **Courses de peloton et individuelles**

Pour être pris en considération pour la sélection, les résultats doivent être obtenus entre le 1 janvier 2024 et la date de sélection applicable. Les résultats doivent se situer dans la première moitié des participants à l'événement.

#### **Madison :**

Deux partants et un remplaçant de Madison seront sélectionnés parmi les athlètes nommés à la poursuite par équipes dans l'ordre de priorité suivant pour chaque épreuve respective :

1. Les athlètes classés parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite de Madison.
2. Les athlètes classés parmi les 8 premiers à une Coupe des nations de Madison.
3. Les athlètes classés parmi les 12 premiers aux Championnats du monde élite de Madison.



	<p>4. Les athlètes classés parmi les 12 premiers à une Coupe des nations de Madison.</p> <p>5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Leurs habiletés techniques.</li><li>• Leurs habiletés tactiques.</li><li>• Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou nationales.</li><li>• Leur compatibilité avec des coéquipiers.</li></ul> <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.</i></p> <p><b>L'omnium, le scratch, la course aux points et l'élimination :</b> Un partant et un remplaçant par épreuve seront sélectionnés parmi les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipes dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les athlètes classés parmi les 8 premiers aux Championnats du monde élite dans la discipline spécifique.</li><li>2. Les athlètes classés parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations dans la discipline spécifique.</li><li>3. Les athlètes classés parmi les 12 premiers au Championnat du monde élite dans la discipline spécifique.</li><li>4. Les athlètes classés parmi les 12 premiers à une Coupe des nations UCI dans la discipline spécifique.</li><li>5. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>• Leurs habiletés techniques.</li><li>• Leurs habiletés tactiques.</li><li>• Leurs performances historiques et/ou leurs résultats dans des compétitions internationales et/ou nationales.</li></ul></li></ol> <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.</i></p> <p><b>Poursuite individuelle :</b> Jusqu'à deux partants et un remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipes dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le champion canadien 2025 en poursuite individuelle.</li><li>2. Les athlètes classés dans l'ordre du meilleur temps de poursuite individuelle à l'entraînement (avec chronométrage électronique et un entraîneur de l'équipe nationale présent) ou en compétition entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection.</li></ol> <p>Cyclisme Canada se réserve le droit de combler les positions vacants ou restants dans les épreuves d'endurance ou de sprint avec des athlètes qui ont déjà été sélectionnés pour d'autres épreuves, au besoin. La sélection des partants sera à la discrétion de l'entraîneur lors de l'événement.</p>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de camp de performance de 450 \$ (estimé)*</li><li>• Frais de déplacement à destination et en provenance de Milton</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repas pendant le camp de performance</li><li>• Frais de projet de 1 200 \$ (estimé)*</li><li>• Cyclisme Canada réservera et paiera les vols aller-retour de Milton à Asuncion</li></ul> <p>* Les frais de projet sont basés sur la Politique des frais des athlètes de l'équipe nationale de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p> <p>Les athlètes du bassin de performance Podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.</p>
--	--

Projet	Championnats du monde sur piste élite
Dates du camp de performance :	Camp obligatoire : du 6 au 15 octobre Date de début facultative pour les athlètes qui souhaitent plus de temps de préparation : 29 septembre
Date de départ :	16 octobre
Dates de la compétition :	Du 22 au 26 octobre
Lieu :	Santiago CHI
Taille minimale de l'équipe :	4 femmes et jusqu'à 1 remplaçante 4 hommes plus jusqu'à 1 remplaçant  Les quotas du Canada pour les épreuves de peloton seront déterminés par le processus de qualification décrit dans les règles 9.2.022 à 9.2.028 de l'UCI.
	1 remplaçant non voyageant peut être nommé pour chaque équipe. S'il est nommé, cet athlète participera au camp de performance, mais ne se rendra pas à la compétition à moins qu'il ne soit tenu de le faire.  <i>Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la politique générale de sélection.</i>
Dates de sélection :	<b>Choix de la poursuite par équipes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 14 juillet – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CdS et au DSHP, ou leurs désignés</li><li>• 15 juillet – Décision de sélection soumise au comité de haute performance</li><li>• 17 juillet – CC communique la sélection aux athlètes; Début de la période d'appel</li><li>• 25 juillet – Date limite d'appel*</li></ul> <b>Autres sélections :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 21 juillet – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CdS et au DSHP, ou leurs désignés</li><li>• 23 juillet – Décision de sélection soumise au comité de haute performance</li><li>• 25 juillet – Le CC communique la sélection aux athlètes; Début de la période d'appel</li><li>• 2 août – Date limite d'appel*</li></ul> <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>



Comité de sélection :	Recommandation de sélection faite par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Comité d'entraîneurs d'endurance sur piste de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC)</li></ul> Recommandation de sélection examinée par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Chef du sport, ou son délégué</li><li>• Directeur des services de haute performance, ou son délégué</li><li>• Comité de haute performance de Cyclisme Canada</li></ul>
Admissibilité	En plus des critères d'admissibilité de la section B, les athlètes doivent également répondre aux exigences suivantes pour être sélectionnés pour ce projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans le 31 décembre 2025.</li><li>• Tout athlète sélectionné comme partant ou remplaçant doit participer au camp de performance complet avant chaque événement (voir les dates du camp ci-dessus et l'annexe).</li></ul>
Critères de sélection :	<p>Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier les critères de sélection de ces épreuves en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances médaillées et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Coupes des nations 2026 et les Championnats du monde élites sur piste.</p> <p><b>Poursuite par équipes</b></p> <p>Le comité d'entraîneurs recommandera, sur la base de son avis d'expert, une composition de poursuite par équipes de 4 partants et 1 remplaçant qui a le potentiel d'atteindre la meilleure performance dans la compétition ciblée. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évaluera chaque athlète en fonction des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compatibilité à des positions spécifiques dans la poursuite par équipes.</li><li>• Capacité à mettre en œuvre la stratégie d'équipe à la vitesse ciblée dans la poursuite par équipes.</li><li>• Habilité tactique et technique dans la poursuite par équipes.</li><li>• Performances historiques et/ou résultats dans les compétitions internationales et/ou nationales, et lors des séances d'entraînement de Cyclisme Canada.</li></ul> <p>Il est entendu que la composition de l'équipe doit refléter une combinaison unique d'athlètes qui remplissent des positions spécifiques et une répartition de la charge de travail qui se combine pour atteindre la meilleure performance de l'équipe. Dans certains cas, un athlète individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et ses capacités ne correspondent pas efficacement à la composition recommandée de l'équipe.</p> <p>Dans le cas d'un appel de sélection en poursuite par équipes, tous les athlètes recommandés à l'équipe doivent être nommés comme parties concernées dans l'appel, car tout changement à la composition de l'équipe peut nécessiter un changement aux positions d'autres athlètes ou à la répartition de la charge de travail pour l'événement.</p> <p>Cyclisme Canada se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de répartition de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de la poursuite par équipes et de capitaliser sur les caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure demander à un remplaçant de faire partie de l'équipe à</p>



l'entraînement ou à la compétition en fonction de l'évaluation de l'équipe et de la performance individuelle des athlètes par l'entraîneur en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Cela peut également inclure la sélection de nouveaux athlètes qui ont démontré, à l'entraînement ou en compétition, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe en fonction de l'opinion expert du comité d'entraîneurs.

Conformément à l'article 1 de la Politique générale de sélection, la composition de départ de chaque manche de compétition doit être déterminée sur place par l'entraîneur de l'événement.

### **Courses de peloton et individuelles**

Pour être pris en considération pour la sélection, les résultats doivent être obtenus entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection applicable. Les résultats doivent se situer dans la première moitié des participants à l'événement.

Si le Canada ne s'est pas qualifié pour une course groupée spécifique au classement des nations ou du classement individuel d'endurance, mais qu'un ou plusieurs athlètes se sont qualifiés par leur nom en remportant une course groupée des Championnats panaméricains 2025, cet athlète sera sélectionné.

#### **Madison :**

Deux partants et un remplaçant de Madison seront sélectionnés parmi les athlètes nommés à la poursuite par équipes\* dans l'ordre de priorité suivant pour chaque épreuve respective :

1. Les athlètes classés parmi les 12 premiers à une Coupe des nations de Madison.
2. Le champion (la championne) continental 2025 du Madison.
3. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :
  - Leurs habiletés techniques.
  - Leurs habiletés tactiques.
  - Leurs performances historiques et/ou résultats dans des compétitions internationales et/ou nationales.
  - Leur compatibilité avec leurs coéquipiers.

*Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.*

#### **L'omnium, le scratch, la course aux points et l'élimination :**

Un partant et un remplaçant par épreuve seront sélectionnés parmi les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipes\* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes classés parmi les 8 premiers à une Coupe des Nations dans la discipline spécifique.
2. Le champion (la championne) continental 2025 dans la discipline spécifique.
3. Les athlètes classés parmi les 12 premiers à une Coupe des nations dans la discipline spécifique.
4. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte des facteurs suivants :
  - Leurs habiletés techniques.



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Leurs habiletés tactiques.</li><li>• Leurs performances historiques et/ou résultats dans des compétitions internationales et/ou nationales.</li></ul> <p><i>Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat individuel; s'il y a toujours une égalité, elle sera brisée à la discrétion du comité d'entraîneurs.</i></p> <p><b>Poursuite individuelle</b></p> <p>Les partants individuels et les remplaçants seront sélectionnés en fonction du quota parmi les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipes* dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le champion continental 2025 en poursuite individuelle.</li><li>2. Les athlètes classés dans l'ordre de la meilleure poursuite individuelle à l'entraînement (avec chronométrage électronique et la présence d'un entraîneur de l'équipe nationale) ou en compétition entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection.</li></ol> <p>Cyclisme Canada se réserve le droit de combler les postes de départ vacants ou restants dans les épreuves d'endurance ou de sprint avec des athlètes qui ont déjà été sélectionnés pour d'autres épreuves, au besoin. La sélection des partants sera à la discrétion de l'entraîneur lors de l'événement.</p>
Autofinancement :	<p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de déplacement à destination et en provenance de Milton</li><li>• Frais de camp de performance (à déterminer en fonction du nombre de jours et de l'utilisation de l'hébergement CC par l'athlète)*</li><li>• Repas pendant le camp de performance</li><li>• Frais de projet de 1 100 \$ (estimé)*</li><li>• Cyclisme Canada réservera et paiera les vols aller-retour de Milton à Santiago</li></ul> <p>*Les frais de projet sont basés sur la Politique des frais des athlètes de l'équipe nationale de Cyclisme Canada et peuvent être modifiés si les paramètres du projet changent. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p> <p>Les athlètes du bassin de performance Podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.</p>



---

## ANNEXE : NORMES D'ENDURANCE SUR PISTE

---

**Objectif :** Pour avoir la meilleure **performance d'équipe** possible, une quantité optimale de temps de préparation spécifique à la piste est requise avant chaque compétition majeure. Un camp de performance aide l'individu et l'équipe à s'améliorer dans les domaines suivants :

- Excellence technique
  - Le timing
  - La cadence
  - Les dépenses énergétiques
  - La communication d'équipe
  - La vitesse des jambes spécifique à l'événement
  - L'adaptation de l'équipement spécifique à l'événement
  - L'optimisation aérodynamique
  - L'optimisation de l'équipement et de l'ajustement
  - La détermination de l'ordre de départ (poursuite par équipes)
  - La cohésion d'équipe
  - La collaboration avec l'équipe de soutien pour améliorer le développement technique de l'équipe
- Excellence tactique
  - La prise des décisions – qualité et rapidité de la prise des décisions sous pression
  - La communication – avec les coéquipiers lors de l'événement et avec l'équipe de soutien
  - Le timing – exécution raffinée en vue d'un moment critique de l'événement
  - La collaboration avec l'équipe de soutien pour améliorer le développement tactique de l'équipe
- Physiologie
  - Tous les athlètes d'endurance doivent se présenter à un camp de performance dans un état de préparation optimal.
  - Le camp est conçu pour :
    - Maximiser la PAM
    - Maximiser la vitesse
    - Maximiser la puissance
    - Améliorer le recrutement et l'adaptation aux braquets spécifiques pour la piste
    - Améliorer la surveillance et la collaboration avec l'équipe de soutien pour améliorer le potentiel physique de l'individu et de l'équipe
- Performance mentale
  - Compétences décisionnelles – décisions spécifiques à la piste et rapidité de prise de décision
  - Confiance – savoir que vous avez fait le travail spécifique requis pour réussir
  - Confiance – confiance dans les capacités des coéquipiers et confiance dans l'équipe de soutien
  - Surveillance et collaboration de l'équipe de soutien pour améliorer la performance mentale de l'individu et de l'équipe

**Durée des camps :** La durée de chaque camp de performance est précisée dans le document de sélection.

**Droit de modifier la durée :** Le comité des entraîneurs de l'équipe nationale a le pouvoir discrétionnaire et le pouvoir de modifier légèrement la durée d'un camp de performance pour une personne ou une équipe en fonction de circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète. Ceux-ci peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Blessure ou maladie;
- Obligations scolaires;



- Participation à un camp de performance officiel de l'équipe nationale, à une compétition ou à un DTE dans toute discipline dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale qui est simultanée au camp de performance à la poursuite par équipes.

Toute demande de modification de la durée du camp doit être faite à l'entraîneur national par écrit et doit être accompagnée de documents justificatifs (par exemple, une note du médecin ou une lettre d'un établissement scolaire). Chaque cas sera évalué au cas par cas. Faire une demande ne garantit pas qu'elle sera acceptée.

**Communication avec les équipes professionnelles, les clubs et d'autres entités :** L'athlète est responsable de toutes les communications avec son équipe professionnelle, son club ou toute autre entité concernant son implication et sa disponibilité pour les projets de l'équipe nationale. Un athlète qui souhaite être sélectionné est responsable de s'assurer de sa propre disponibilité. L'athlète doit s'assurer que son horaire lui permettra de participer au camp de performance requis pour assister à un championnat majeur avec l'équipe nationale dans une épreuve d'endurance par équipe sur la piste.

**Défaut de se présenter :** Conformément à la politique de sélection de Cyclisme Canada, le comité des entraîneurs de l'équipe nationale a le pouvoir discrétionnaire de ne pas sélectionner ou de ne pas inscrire un athlète en raison d'un non-respect d'une norme de préparation à la performance, y compris le fait de ne pas participer ou de ne pas être préparé pour le camp.